



Info SUD

Vous n'avez pas pu prendre vos RTT !

PAS DE PANIQUE

Dans votre feuille de paie de décembre, vous aurez un formulaire :

1. Pour l'ouverture d'un Compte Épargne Temps si vous n'en avez pas d'ouvert.
2. Pour alimenter votre compte épargne temps si vous en avez déjà un d'ouvert.

L'ouverture d'un CET est une démarche au VOLONTARIAT, donc c'est à l'agent de l'ouvrir.

Nous préconisons de prendre les RTT et de les noter sur les « fiches navettes » où tous les congés : CA et RTT apparaissent => ces « **fiches navettes** » sont disponibles pour tous les agents des HCL.

Ainsi, chacun saura si un ou des RTT sont refusés ou non : Pour prouver que c'est l'impossibilité de prendre un ou des RTT qui fait que les RTT ne sont pas soldés en fin d'année mais pas du fait des agents.

Si vous avez des questions, problèmes... n'hésitez pas à nous contacter :

ghe.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr

Tél : (04 72) 35 70 39

